

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2176 (Rect)

présenté par
M. Ferrand, M. Fesneau et Mme Braun-Pivet

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« la »

le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.